1,25 million d'euros d'amende, lourde condamnation d'un maire et d'une ville de l'Hérault pour non-respect de la loi littoral

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Ignorer

s'inscrire

Écrit par Carla Bucero Lanzi

Publié le 09/05/2024 à 12h41 Mis à jour le 10/05/2024 à 11h25

copier le lien

La mairie de la commune de Vias dans l'Hérault a réalisé des travaux entre 2018 et 2019. Pour des raisons écologiques, ce projet a été jugé illégal. Après avoir mené à terme cet aménagement du territoire, la commune et son maire sont condamnés à une lourde peine. Ils ont fait appel.

Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, découvrez les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. Notre politique de confidentialité

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Ignorer

s'inscrire

suspendu en février 2018 par un déféré préfectoral. Le maire et la Ville sont condamnés par la justice pour le maintien de ce projet.

La promenade a été inaugurée le 15 juillet 2019.

La promenade a été inaugurée le 15 juillet 2019. ● © Camille Thomaso / France 3 Occitanie

"C'est une décision inacceptable, s'insurge le maire Jordan Dartier. *Je suis condamné sur un projet pour lequel j'ai été élu. La mairie avait lancé un marché public pour le réaménagement de la station balnéaire. Je l'exécute et j'ai obtenu des subventions de la part de l'Etat et du conseil régional."*

Selon les défenseurs de l'environnement : *"Cette inconstructibilité avait été*

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Ignorer

s'inscrire

Les constructions illégales ont donc été réalisées en toute connaissance de cause.

Simon Popy

Pour l'élue d'opposition, Elisabeth Cerneau, cette *"condamnation est justifiée. Le maire outrepasse sans vergogne la loi et il le sait. Les magistrats lui ont rappelé."*

France nature environnement s'est portée partie civile pour *"rappeler les enjeux relatifs à la bonne application de la loi littoral (1986)"*. Elle vise à protéger les espaces naturels et aménager de manière durable les littoraux. Pour Simon Popy, *"elle est trop souvent considérée comme facultative. Ce n'est pas parce que des collectivités ont réalisé des projets dans l'illégalité pendant des années que l'on doit continuer."*

"De plus, ce n'est pas un ouvrage d'utilité publique, argumente Elisabeth Cerneau. *Il y a toujours eu des accès à la plage, sans aucunes difficultés liées aux dunes. L'édile a la volonté de faire une station balnéaire moderne pour en faire la vitrine de la ville. Sauf qu'il mise tout sur la plage de Farinette, les autres sont délaissées. Ce projet se fait au détriment des habitants présents toute l'année."*

"Une condamnation exemplaire"

Ce mardi 7 mai 2024, le tribunal correctionnel de Montpellier condamne la

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Ignorer

s'inscrire

l'intervention de l'association écologiste, il y a un téléguidage politique. Je ne les ai jamais vus dans ma commune !"

Simon Popy,lui, se dit *"satisfait"* d'une telle décision de justice. En effet, il juge cette condamnation *"exemplaire et significative. C'est-à-dire que si l'élu recommence, cela va lui coûter très cher."* Il justifie une telle amende aussi par l'*"attitude du maire depuis des années. Il y a eu cinq décisions administratives qui confirment l'illégalité du projet et il s'assoit dessus en remettant en cause la justice."* L'élue d'opposition renchérit *: "Il continue de défier la justice."*

France nature environnement espère que cette condamnation *"dissuadera d'autres élus."* Le maire et la Ville de Vias ont décidé de faire appel de cette décision. De son côté, Elisabeth Cerneau déplore le fait que *"les Viassois doivent payer l'amende."*

Vias est une commune littorale de l'Hérault, rurale et touristique, située à une soixantaine de kilomètres au sud-ouest de Montpellier. Elle compte un peu moins de 6 000 habitants.

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Ignorer

s'inscrire

partager cet article

Pour aller plus loin

écologie | environnement | justice | société | Montpellier | Hérault | Occitanie

changer de région

[L'article a été actualisé à jeudi 15h25, avec le retour de Jordan Dartier, maire de Lacaune, qui répond à nos sollicitations. Et vendredi 10 mai avec la réponse d'Elisabeth Cerneau].

À lire également

Déchets nucléaires, l'Andra doit encore démontrer la sûreté du projet de stockage souterrain Cigéo à Bure

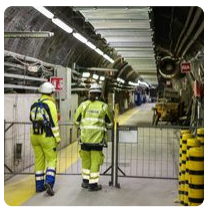

Autoroute Castres-Toulouse : "La présence d'au moins un castor

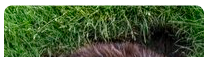

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Ignorer

s'inscrire

Je veux en savoir plus sur
le sujet choisir un sujet
en region choisir une région

confirmer

Autour de vous
Occitanie

Vos dernières actualités

Une femme le retient par la manche, puis un policier et un pompier se jettent à l'eau : l'épique sauvetage d'un homme qui avait beaucoup bu

#Occitanie

Le 24/01/2025

“J’ai toujours voulu faire un son sur l’amour de la terre” : sa chanson le propulse sur les réseaux sociaux, Paolo raconte les coulisses de sa création

Tous les jours, recevez l’actualité de votre région par newsletter.

Ignorer

s'inscrire

accueil replay menu

Le 24/01/2025

Toute l'information autour de chez vous

Accueil Occitanie Hérault Montpellier

Tous les jours, recevez l'actualité régionale par newsletter : choisir une région

votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous envoyer la newsletter régionale. Vous pouvez vous en désinscrire à tout moment via le lien en bas de ces newsletters. Notre politique de confidentialité

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Ignorer

s'inscrire

accueil replay menu

gérer mes traceurs

Droits de reproduction et de diffusion réservés ©2025 France TV

le live

direct tv

direct radio

Retrouvez aussi

La météo

Les jeux

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Ignorer

s'inscrire

accueil replay menu

Charte déontologique

Assistant vocal

Devenir annonceur

Recrutement

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Ignorer

s'inscrire

accueil

replay

menu